

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-080 « Corner Normand » : convention de financement pour l'étude de faisabilité et de programmation

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

19 SEP. 2024

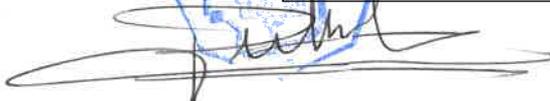
AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024



Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240919-24-080-b-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240919-24-080-b-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-080

**« CORNER NORMAND » CONVENTION DE
FINANCEMENT POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITE ET DE
PROGRAMMATION**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers est engagée dans la création d'un tiers-lieu commerçant dit *Corner normand* dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV).

Ce tiers-lieu prendra place au 14 et au 16 rue du Général de Gaulle. Seul le rez-de-chaussée du 16 sera concerné par le projet. Sa réalisation est inscrite au Contrat de territoire entre l'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure et la Région Normandie.

Les orientations du tiers-lieu ont été rappelées lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai 202 au cours de laquelle l'assemblée délibérante a autorisé l'acquisition du local commercial, situé au 16 rue du Général de Gaulle pour les besoins du projet.

Pour rappel, après une étude d'opportunité réalisée en 2020, la Ville a lancé une étude de faisabilité et de programmation du tiers-lieu en septembre 2021.

Au fur et à mesure de l'évolution du projet et de ses besoins, la Ville a passé un marché complémentaire, adossé à l'étude de faisabilité et de programmation du tiers-lieu en juin 2023.

Depuis fin juillet 2024, l'étude de faisabilité et de programmation ainsi que le marché complémentaire sont achevés.

Dès lors, la Ville a sollicité la Banque des Territoires, qui accompagne le projet de création du tiers-lieu commerçant, afin d'obtenir le co-financement de l'étude de faisabilité et de programmation ainsi que le marché complémentaire.

Le coût total de l'étude s'élève à 9 987,50 € HT. La Banque des territoires propose d'accompagner la collectivité à hauteur de 50 % soit une subvention de 4 993,75 €.

Pour permettre à la municipalité de bénéficier de subventions en ingénierie de la Banque des Territoires afin de minorer le coût des études réalisées, le Conseil municipal est invité à se prononcer en faveur de ladite convention.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240919-24-080-b-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°23-069 du Conseil municipal du 22 mai 2023,

Considérant le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération.

Considérant la volonté de la Municipalité de développer l'attractivité du centre-ville au profit des Lovériens,

Considérant la volonté de la Municipalité de rechercher le maximum de subventions afin de minorer le reste à charge des études réalisées,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

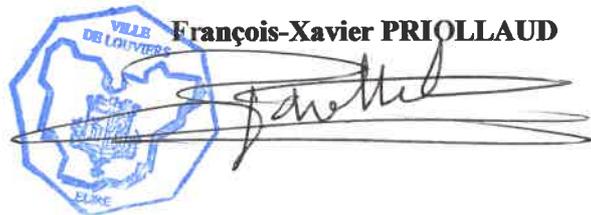
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant qui n'engendrera pas de modifications substantielles quant à l'équilibre général de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant d'effectuer les demandes de subventions auprès de la Banque des Territoires.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

A blue ink signature of François-Xavier Priollaud, the Mayor, is written over a blue circular official stamp of the City of Louviers. The stamp contains the text 'VILLE DE LOUVIERS' at the top and 'E.L.I.C.E.' at the bottom.